



Gatineau, 26 janvier 2022

Objet : Activités parascolaires et projets pédagogiques particuliers

Chers élèves, parents et tuteurs,

Le retour en classe a eu lieu depuis maintenant plus d'une semaine et nous sommes bien heureux de constater que tout se passe pour le mieux. Nous vous remercions pour votre collaboration, votre respect des consignes et votre soutien qui contribuent non seulement à garder les classes ouvertes, mais également à la réussite scolaire des élèves. Le gouvernement a annoncé, hier, des allègements aux mesures sanitaires appliquées dans le milieu scolaire, lesquelles entreront en vigueur à compter du 31 janvier prochain.

Activités parascolaires et projets pédagogiques particuliers

Les activités parascolaires en présence, de tous types, pourront reprendre, dans les écoles où l'on retrouve l'éducation préscolaire, le primaire et le secondaire. Rappelons que la pratique d'une activité parascolaire de nature sportive est conditionnelle à la présentation du passeport vaccinal au secondaire, pour les élèves de 13 ans et plus.

En ce qui concerne les activités dans le cadre des projets pédagogiques particuliers (ex. : sport-études, art-études), tant au primaire qu'au secondaire, elles peuvent continuer d'avoir lieu et même reprendre dans tous les lieux où elles se déroulent habituellement, incluant les locaux hors des installations scolaires.

À noter qu'autant pour le parascolaire que pour les projets pédagogiques particuliers, les activités inter-écoles, les parties, les tournois et les compétitions qui se déroulent dans le cadre de ces projets demeurent suspendus. Toutefois, les pratiques d'un sport entre joueurs de la même équipe sont permises.

Port du masque

Nous prenons soin de rappeler que les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ainsi que le personnel doivent continuer à porter le masque en tout temps : en classe, dans les aires communes, au service de garde, lors des déplacements dans l'école, lors des activités parascolaires, durant le transport scolaire et lors des cours d'éducation physique et à la santé se déroulant à l'intérieur. Pour les élèves de l'éducation préscolaire, le port du masque est requis en transport scolaire uniquement. Le masque peut être enlevé seulement pour manger ou lors de la pratique d'un instrument à vent.

Soyez assurés que nous continuons d'appliquer rigoureusement les mesures entourant l'hygiène et la salubrité, la désinfection et la qualité de l'air dans l'ensemble de nos établissements afin d'assurer la santé et la sécurité des élèves et du personnel.

Je vous remercie de votre habituelle collaboration et vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Nadine Peterson

Directrice générale

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais